



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 41664

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de combattre la désaffection des jeunes pour les filières scientifiques. En effet, en cinq ans, les effectifs ont chuté de 46 % en premier cycle universitaire de physique-chimie et de 27 % en sciences de la Vie et de la Terre.

Texte de la réponse

Au cours de l'année universitaire 2002-2003, 93 728 étudiants étaient inscrits en DEUG sciences et technologies, soit 5 090 étudiants de moins qu'en 2001 (- 5,2 %). Cette tendance ne s'infléchit pas malgré les mesures mises en oeuvre pour remédier à ce problème, parmi lesquelles figure la rénovation des DEUG scientifiques, pour laquelle un accompagnement financier a été attribué aux universités concernées depuis 1998. Cette rénovation a cependant donné des résultats encourageants puisque, dans tous les DEUG rénovés, une diminution des taux d'abandon et d'absentéisme aux examens et une augmentation sensible des taux de réussite ont pu être constatées. À partir de 2001, d'autres formes d'action ont été mises en oeuvre et portées par la mission qui a été confiée à M. Maurice Porchet, professeur à l'université Lille-I. Cette mission a donné lieu à un premier rapport, intitulé Un projet global pour l'enseignement des sciences, du primaire à l'université, remis en avril 2002 et alimenté par une série de manifestations : un colloque organisé par l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), en décembre 2001, sur la rénovation du DEUG sciences et technologie ; un colloque organisé par l'université Lille-I les 28 février et 1er mars 2001 sur le thème des « études scientifiques en question », dont l'objectif était de mieux comprendre les raisons qui limitent l'attrait des jeunes pour les études scientifiques, à l'aide d'un constat faisant appel à des analyses statistiques, sondages d'opinion et études sociologiques. À la suite de cette manifestation, M. Maurice Porchet a remis un nouveau rapport, en mars 2003, qui s'articule autour de sept propositions : faire émerger un nouvel enseignement des sciences reposant sur de nouvelles méthodes d'apprentissage, une meilleure lisibilité du dispositif de formation permettant notamment de cerner les incohérences éventuelles entre les enseignements, l'acquisition de nouvelles compétences ; créer des commissions de réflexion sur l'enseignement des sciences afin de mieux articuler les enseignements universitaires avec les savoirs acquis au lycée (elles auront pour mission de comparer les programmes et de permettre ainsi de mieux organiser le premier semestre de la licence dans le cadre du LMD) ; généraliser la nomination des chargés de mission académiques pour les sciences ; donner une autre image de l'université par une meilleure information et une communication plus grande autour de l'enseignement et des métiers ; mutualiser toutes les pratiques pédagogiques innovantes en créant un site national unique et les évaluer ; former les enseignants-chercheurs à la pédagogie et réhabiliter la fonction d'enseignant ; repenser profondément les TP et les TD. Depuis l'année 2003-2004, le dispositif des chargés de mission académique aux sciences est généralisé et un chargé de mission est à présent nommé dans chaque académie. Il est apparu en effet que le travail mené dans les huit académies-pilotes a donné des résultats très encourageants. Une première rencontre réunissant l'ensemble des chargés de mission a été organisée en janvier 2004 afin de les guider dans leur programme d'action et d'envisager les moyens d'une mutualisation de

cette action. Par ailleurs, la capacité d'innovation des universités dans les disciplines scientifiques trouve aujourd'hui toute sa place dans l'assouplissement de l'organisation des formations qu'autorise désormais le dispositif licence-master-doctorat, en ce qui concerne notamment la mise en place de parcours pluridisciplinaires permettant à l'étudiant une orientation progressive au fur et à mesure que s'affine son projet personnel et professionnel. De cette façon, l'étudiant devient un véritable acteur de sa formation, ce qui est un facteur primordial pour sa réussite. À partir du dernier rapport remis par Maurice Porchet, en janvier 2004, sur l'évaluation des innovations pédagogiques dans les universités, le ministère va s'attacher à la mise en oeuvre des propositions pour améliorer l'attractivité des filières scientifiques en : mutualisant les expériences pédagogiques réussies ; repensant le processus d'orientation de la 3e à bac + 2 ; prenant en charge le néobachelier en début de cursus universitaire ; introduisant des enseignements plus technologiques (pratiques, projets, stages), base d'une démarche expérimentale ; formant les étudiants aux réalités professionnelles ; formant mieux les universitaires à la fonction enseignante. En effet, la lutte contre la désaffection des filières scientifiques implique une évolution dans les pratiques pédagogiques des enseignants-chercheurs qui nécessite de repenser leur formation. Dans ce contexte, les CIES ont un rôle primordial à jouer, notamment pour sensibiliser les futurs enseignants-chercheurs à ces nouvelles problématiques. Pour ce faire, une réflexion est engagée sur l'évolution des missions des CIES, qui devraient inclure également des actions en faveur de la diffusion la plus large de la culture scientifique et technique.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41664

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4379

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6640